

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 4 juillet 2022 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-01

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juin 2022
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Travaux municipaux
 - 5.1.1 Arbres – terrain municipal face à l'église
 - 5.1.2 Débroussaillage de fossés
 - 5.1.3 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 5.2 Terrain de jeux
 - 5.3 Horaire du bureau - Vacances estivales
 - 5.4 Calendrier des réunions 2022 – Modification août 2022
 - 5.5 Adjointe administrative – Congé de maternité
 - 5.6 Gestion des matières organiques
6. Liste des permis
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

2022-07-02

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juin 2022.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 134 895,76 \$ réparties comme suit : taxes municipales 7 383,89 \$; permis 15,00 \$; renouvellement médailles de chiens 30,00 \$; remboursement souper G7 DG 91,00 \$; poche calcium 661,42 \$; terrain de jeux 120,00 \$; location de salle 400,00 \$; tenant lieu taxes – école 4 316,00 \$; vente produits locaux 25,45 \$; terres publiques 3 002,00 \$; péréquation 118 851,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 541 312,21 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 juin 2022

Solde au relevé de compte en date du 30 juin 2022		540 814,29 \$
Plus dépôts en circulation		643,55 \$
Moins chèques en circulation		13 400,19 \$
Moins erreur inst. financière (taxes Ste-Félicité Matane)		-34,75 \$
	Total	528 022,90 \$
Solde au grand-livre avant ajustements		527 952,47 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$	
Frais de banque / frais spc	23,40 \$	
Frais de banque / frais d'utilisation	18,80 \$	
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$	
Ristourne	-197,12 \$	
Impact net des ajustements au grand-livre		70,43 \$
Solde au grand-livre après ajustements		528 022,90 \$

2022-07-03

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 juin 2022.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 8 494,95 \$

Comptes payés : 109,80 \$

2022-07-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 4 juillet 2022, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 31 422,31 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 4 juillet 2022

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1.1 Arbres – Terrain municipal face à l'église

Comme discuté lors de la dernière réunion, Monsieur Leblanc, propriétaire voisin du terrain municipal face à l'église, à aviser du danger apparent d'arbres penchant vers sa résidence. Celui-ci offre de les abattre.

2022-07-05 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu à la majorité des conseillers présents de mandater monsieur Pier-Luc Leblanc à abattre les 4 principaux arbres problématiques sur le terrain de la municipalité (5 489 902), terrain contigüe au terrain résidentiel de monsieur Leblanc.

5.1.2 Débroussaillage de fossés

2022-07-06 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser des travaux de Débroussaillage de fossés par monsieur Tommy Boucher au rang Taché Ouest.

2022-07-07 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'effectuer des travaux de débroussaillage de fossés sur la route 216 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Félicité.

5.1.3 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

2022-07-08 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser les démarches et les travaux au garage municipal. Que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

5.2 Terrain de jeux

2022-07-09 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de retenir les services de Camille Pelletier Robichaud pour un poste de monitrice de terrain de jeux pour l'été 2022. Que l'emploi des moniteurs de terrain de jeux soit pour une durée de 6 semaines à raison de 30 heures par semaine au salaire minimum en vigueur au moment de l'emploi, effectif à partir du lundi 27 juin 2022.

2022-07-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser le terrain de jeux à participer à des sorties inter-terrain de jeux avec les municipalités voisines.

5.3 Horaire du bureau - Vacances estivales

2022-07-11 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales à partir du lundi 25 juillet 2022. Réouverture le lundi 15 août 2022.

5.4 Calendrier des réunions 2022 – Modification août 2022

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Considérant que le conseil peut modifier, par résolution, le calendrier des ses séances ordinaires ;

Considérant qu' il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire d'août 2022 ;

2022-07-12

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de modifier la date de la séance ordinaire d'août 2022 pour le lundi 15 août 2022.

5.5 Adjointe administrative – Congé de maternité

La directrice générale mentionne que madame Kimberley Thibault-Joncas, adjointe administrative, quittera pour son congé de maternité le jeudi 14 juillet prochain.

2022-07-13

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un cadeau lors de la naissance du nouveau-né au montant de 50 \$.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement du compte ci-haut mentionné.

Date : 4 juillet 2022

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5.6 Gestion des matières organiques

Pour des considérations économiques et environnementales, la municipalité souhaite encourager le compostage domestique pour réduire la quantité de matières acheminées à l'enfouissement.

D'ici 2025, le gouvernement obligera toutes les municipalités à valoriser 100 % des matières organiques (compostables). Et à partir de 2023, si un minimum de 70 % des foyers ne gèrent pas ces matières par compostage (à la maison), la municipalité n'aura plus accès à des montants versés par le ministère de l'environnement, en fonction de sa performance à l'enfouissement. De plus, à partir de 2025, le coût à la tonne pour l'enfouissement augmentera significativement.

Pour ces raisons, la municipalité compte bénéficier d'un programme de financement de Recyc-Québec pour acquérir des composteurs domestiques à 100 % des unités d'évaluation - résidences. Un sondage a été effectué auprès des citoyens de façon à indiquer combien de foyers pratiquent le compostage actuellement dans la municipalité, un des critères du programme.

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire – Engagement de la municipalité

Attendu que l'organisme Recyc-Québec a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC), ci-après le « Programme » ;

Attendu que la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet Sud, ci-après la « Régie », a été désignée pour agir à titre de demandeur relativement au projet de mise en place d'un programme incitatif de valorisation du compostage domestique pour le secteur résidentiel, ci-après le « Projet », au nom de la municipalité de Sainte-Félicité ;

2022-07-14

En conséquence, il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement :

De prendre connaissance et de respecter l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ;

De prendre connaissance et de respecter l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ;

De prendre en charge la partie du projet non financé par Recyc-Québec ;

D'autoriser la direction générale de la Régie à signer une entente d'aide financière auprès de Recyc-Québec eu égard au Projet, dans le cadre du Programme, pour la municipalité de Sainte-Félicité, et à transmettre tout document ou information y étant relatif.

6. LISTE DES PERMIS

Une copie de la liste des permis émis sera remise aux membres du conseil à chaque mois.

7. CORRESPONDANCE

2022-07-15

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 07-2022 en date du 4 juillet 2022.

Ferme Agroalimentaire Jules Vaillancourt – Lettre d'appui

2022-07-16

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Félicité donne son appui au projet de demande de subvention au Fond de vitalisation par la Ferme Agroalimentaire Jules Vaillancourt pour l'installation d'une cuisine aux normes MAPAQ et l'amélioration de la cueillette des fruits.

8. VARIA

8.1 Vente de produits locaux

Projet de l'Office du tourisme, un présentoir de plusieurs produits du terroir destinés à la vente est présent à l'entrée du bureau municipal.

8.2 Véhicule 625P

On confirme le rendez-vous pour la réparation des freins du véhicule 625P le jeudi 7 juillet prochain chez Spécialité Ressort de Montmagny.

8.3 Halte

Une rencontre de travail aura lieu pour les membres du conseil municipal le mardi 19 juillet prochain à 18h30 en vue de définir un projet de halte à présenter au Fonds de vitalisation.

8.4 Équipement hébertisme

On mentionne qu'un équipement d'hébertisme désuet et devenu dangereux est à enlever dans la forêt de Blanche-Neige.

8.5 Compte rendu visite architecte – église

Un compte rendu de la visite de l'architecte à l'église en vue de l'étude de faisabilité du projet de logements est fait par la directrice générale.

8.6 Achat local

On discute des achats municipaux et d'encourager l'achat local.

8.7 Projet aqueduc et égouts

Un suivi est fait au niveau du projet aqueduc et égouts.

8.8 Abat poussière

On mentionne que l'abat-poussière sera épandu sur les chemins municipaux ce mercredi ou jeudi prochain.

8.9 Rencontre du comité de voirie municipale

Une rencontre des membres du comité de voirie aura lieu tout de suite après la présente réunion pour discuter des travaux à venir.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h21.

Maire

Secrétaire-trésorière

2022-07-17